

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 5 juillet 2024

N° CP-2024-6-2-1

N° **applicatif** 9918

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'environnement et de la transition écologique

Service consulté

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2024, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de sept projets. Il vous est proposé de soutenir ces projets pour un montant total de 39 090 € dont 30 741 € en fonctionnement et 8 349 € en investissement.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-Urbain) est une démarche de territoire initiée et accompagnée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales sur le territoire du Haut-Rhin.

Ses objectifs sont :

- de croiser les enjeux environnementaux, paysagers, agricoles et sociétaux du territoire concerné,
- d'établir une feuille de route collective et opérationnelle, validée à l'échelle locale pour répondre à ces enjeux.

Cette feuille de route se décline via la mise en œuvre d'actions, programmées annuellement par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche, portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés et soutenues financièrement, si elles répondent bien aux critères exigés par la Collectivité européenne d'Alsace. Ces actions ont pour objectif d'œuvrer à l'amélioration des paysages et à la préservation de la biodiversité, et aussi d'encourager l'agriculture locale.

La révision du dispositif GERPLAN est actuellement en cours afin d'être adapté à l'ensemble de l'Alsace.

Pour rappel, les taux appliqués dans le cadre du GERPLAN diffèrent selon les actions. Ainsi, les actions de plantation bénéficient d'un taux d'aide de 40 % et les actions de sensibilisation à l'environnement d'un taux de 50 %.

Notre Collectivité est ainsi sollicitée pour la mise en œuvre de sept opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2024 des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg Vignoble, Sundgau, Pays de Ribeauvillé et Mulhouse Alsace Agglomération.

Territoire Région Centre Alsace

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg Vignoble sollicite deux subventions, comme suit :

- de 10 430 € en fonctionnement pour la réalisation d'un programme de sensibilisation à l'environnement des scolaires et du grand public,
- de 3 000 € en investissement pour la mise en place d'une stratégie foncière agricole en pays Welche pour maintenir les activités agricoles diversifiées et nourricières, reconquérir le cadre paysager et développer l'attractivité agricole.

La commune de THANNENKIRCH sollicite une subvention en investissement d'un montant de 1 177 € pour l'achat groupé d'arbres fruitiers à destination des habitants de la commune.

Territoire Agglomération de Mulhouse

Mulhouse Alsace Agglomération sollicite une subvention en fonctionnement d'un montant de 5 580 € pour un programme de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité des habitants du territoire.

Le Syndicat de Communes Ile Napoléon sollicite une subvention en investissement d'un montant de 4 172 € pour la végétalisation de la place Munderkingen à RIEDISHEIM.

Territoire Sud Alsace, Saint-Louis, Sundgau, Thur Doller

La Communauté de Communes Sundgau sollicite deux subventions comme suit en fonctionnement :

- de 2 018 € pour des animations « grand public » sur le thème de la sensibilisation à la nature et à l'environnement,
- de 12 713 € pour des animations à destination des enfants sur le thème de la sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de chacune des Commissions Territoriales concernées.

Les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront à prélever sur les tranches de financement P226O0002T05 et P226O0002T06.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, des subventions d'un montant total de 39 090 € dont 30 741 € en fonctionnement et 8 349 € en investissement à répartir, conformément au tableau annexé au présent rapport, entre chacun des porteurs de projets concernés,

- de préciser que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P226	O002	P226E01	T05	(3971) 204-2041582-54	3 000 €
P226	O002	P226E01	T05	(3026) 204-2041482-54	5 349 €
P226	O002	P226E02	T06	(3202) 65-657358-76	30 741 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.